

QUALIFICATIONS DE TYPE, PROROGATION / RENOUELEMENT

DESCRIPTION – FCL.700 & FCL.740

- Pour les pilotes PPL(H) ou CPL(H), avoir la possibilité de voler sur d'autres types d'hélicoptère ;
- Tous les ans, 3 mois avant la date d'échéance, un test de prorogation doit être effectué avec un examinateur afin de pouvoir exercer les fonctions de CdB sur type ;
- Pour les familles de QT piston ou turbines, nous contacter ;
- Si la date d'échéance est échue alors le pilote passe en renouvellement.

CONDITIONS D'ADMISSION – FCL.725 & FCL.720.H

- Etre titulaire d'une licence PPL(H) ou CPL(H). Pour les licences LAPL(H), nous contacter ;
- Détenir un certificat médical de classe 1 ou 2 à jour ;
- Nous contacter pour des QT turbines additionnelles ;
- Pour les prorogations de QT, avoir sa QT toujours valide et avoir volé au moins 1 hr sur type dans l'année ;
- Test théorique pour les renouvellements de QT.

CONTENU DE LA FORMATION – FCL.725 & FCL.740.H

- Cours théoriques individuels (ou en groupe concernant les premières qualifications turbines) ;
- Le volume des cours théoriques dépend des QT ;
- Formation en vol pour les QT : compter en moyenne 6 hrs de vol en double commande ;
- Pour des secondes qualifications turbines, une réduction d'heures peut être envisagée ;
- Test QCM théorique en fin de formation au sol pour les délivrances de QT et les renouvellements ;
- Pour les renouvellements, le nombre d'heures théoriques et pratiques dépend de votre expérience et de la date de fin de validité de la QT à renouveler.

DUREE DE LA FORMATION

- Compter entre 4 et 7 jours en fonction de la QT initiale ou additionnelle à réaliser ;
- Il est préférable de réaliser cette formation sur une courte durée ;
- QT à faire sur une période de 6 mois maximum ;
- Pour les prorogations, prévoir 3 hrs de temps sur place.

PIECES A FOURNIR

- Pièce d'identité ;
- Licence et certificat médical de classe 1 ou de classe 2 ;
- Copie du carnet de vol justifiant de l'expérience ;

TARIFS

- Devis personnalisé sur demande.



RETROUVEZ NOS AUTRES FORMATIONS

1. Licence pilote privé hélicoptère LAPL(H)
2. Licence pilote privé hélicoptère PPL(H)
3. Cours théoriques LAPL(H) / PPL(H)
4. Licence de pilote professionnel hélicoptère CPL(H) intégré
5. Licence de pilote professionnel hélicoptère CPL(H) modulaire
6. Cours théoriques CPL(H)
7. Licence de pilote instructeur hélicoptère FI(H)
8. Prorogation et renouvellement de qualification FI(H)
9. Reconnaissance aire de posé exigüe
10. Qualification au vol de nuit
11. Stage de Sécurité Robinson (SSR)
12. Habilitation héliport LFPI
13. Conversion de licences étrangères
14. Qualifications de Type sur les hélicoptères suivants :
 - a) Robinson R22
 - b) Robinson R44 (Raven / Raven II)
 - c) Robinson R66
 - d) Cabri G2
 - e) Colibri EC120B
 - f) Ecureuil AS350 B2
15. Stage recyclage FI
16. FCL.0.55 – Compétences linguistiques (Anglais)

